

hommes bienfaisants et méconnus, qui mettent le grand art de guérir à la portée de toutes les bourses, et à qui la sottise humaine refuse rarement une maison de campagne et des rentes sur l'Etat. Les autres sont de pauvres diables déclassés, que des infortunes ou la mauvaise conduite lancent sur la place en leur criant : « Saute, paillasse ! » Chez ceux-là, se trouvent parfois des intelligences d'élite, qui sentent toute l'humiliation de leur métier. Il nous souvient — c'était sur la place de la Bastille — avoir entendu sortir un mot singulier de la bouche d'un de ces dévoyés. Il était en train d'exhiber ses grimaces les plus fantastiques, de débiter ses aneries les plus spirituelles, d'exhumer pour la centième fois ses calembours les plus désopilants ; mais aucun décime ne passait de l'escarcelle dans la sébile traditionnelle ; ce jour-là, tout l'auditoire était citron ; on eût dit que chacun avait pris médecine, ou qu'il était en train de ne pas payer un terme échü depuis quinze jours.

On ne l'écoutait pas. L'orateur recourut à ces bêtises violentes
Qui savent exciter les âmes les plus lentes ;
Il fit parler les morts, tonna, dit ce qu'il put ;
Le vent emporta tout ; personne ne s'émut.
L'animal aux têtes frivoles,
... No daignait l'écouter ;
Tous regardaient ailleurs ; il en vit s'arrêter
A des combats d'enfants, et point à ses paroles.
Que fit le bateleur ?

Il changea de ton : « Ah ça ! crétins, s'écria-t-il — c'était sans doute un ex-rédacteur de notre spirituel *Tintamarre* — Ah ça ! idiots, croyez-vous donc que je suis venu ici pour m'amuser ? » Et il leva majestueusement la séance aux applaudissements de tous les badauds. Quand Frédéric Lemaître lançait une de ces fusées aux impatients du parterre, on l'obligeait à présenter des excuses, et cela n'était que justice :

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Le saltimbanque jouit de plus de liberté, et cette liberté de tout dire est sa représentation à bénéfice. Le public, qui vient là bénévolement, et qui ne paye rien, même en sortant, a le droit d'applaudir ; il n'a pas celui de bâiller.

Mais ces funèbres digressions ne conviennent pas à notre sujet ; reprenons donc bien vite le fil de notre discours. Un petit *Dictionnaire pittoresque* de Cousin d'Avallon (Paris, 1835), aujourd'hui introuvable, définit le *bateleur* un homme qui réussit faiblement sur les planches une manière de gambader assez commune dans le monde : l'aperçu ne manque pas de saveur. Le *Dictionnaire de la Conversation*, de son côté, dit, mais plus lourdement, que « le nom de *bateleur* peut être appliqué à tous ceux qui, dans les relations d'une société plus relevée (plus relevée que quoi ?), apportent les prestidigitations de la foire, et qui, grâce à la jactance, aux petites manœuvres des compères, aux journaux, aux annonces, parviennent à se créer une réputation usurpée, à attraper les niais de salon, plus nombreux peut-être encore que ceux de la place publique. » Cependant ce mot, qui est d'un si grand secours pour l'allusion, est peu employé aujourd'hui. Il a été détrôné, ou peu s'en faut, par un autre qui englobe mieux que lui encore, si cela est possible, dans ses quatre syllabes avenantes et dansantes, toutes les étonnantes variétés de parasites à qui le dieu de la crédulité, de l'ignorance et de la badauderie donne chaque jour la pâture. Ce mot est *salimbanque*, mot générique sous lequel on confond maintenant toutes ces classes d'amuseurs, de cabrioleurs et de dupeurs, qui avaient autrefois leurs attributions *sui generis*, et qui, maintenant, — ô bienfaits de la centralisation ! — ne forment plus qu'une seule et vaste tribu.

Quel que soit aujourd'hui l'état misérable des *bateleurs*, et le peu d'importance de leur rôle, il est certain que c'est par eux que commença notre théâtre comique. Ils le prirent un peu gauchement à l'état embryonnaire, et quand il fut né au bruit de leurs chansons graveleuses sur les treteaux de la vieille farce gauloise, ses pères nourriciers le firent sauter et bondir dans ses langes plébéiens où il pouvait tout oser, lui frottant le naseau d'une gousse d'ail, et lui donnant du vin à teter comme le roi de Navarre à son petit-fils Henri IV. Certes, ils ne lui enseignèrent ni le beau langage, ni les grâces décentes ; trop souvent même, ils le conduisirent au cabaret et dans les mauvais lieux ; mais, après tout, ils lui apprirent à réfléchir sur ce mot de Pétrone, traduit, commenté par Montaigne, et qu'un clerc sceptique et dégoûté leur avait sans nul doute répété en grignotant son pain sec trempé dans l'eau claire : *totus mundus exerceat histrionem*, tout le monde joue la comédie ; le monde est un histrion. « D'illustres farceurs remplissaient alors, comme aujourd'hui, la scène du monde, et le peuple, méprisé, n'avait pour se dédommager de leur insolence qu'une arme ; arme terrible, il est vrai : la satire. Cette arme, les *bateleurs* s'emparèrent, et s'abritaient derrière le rive au gros sel et le coq-à-l'âne, derrière l'emphase ridicule et la bouffonnerie ordurière, ils firent feu de leur plantureuse et grotesque éloquence sur les grands, qui mangent les petits, qui se laissent manger par les grands ; ils firent les fous, les niais, pour avoir la liberté de tout dire et de tout oser, sans que cela tirât à conséquence ; ils ouvrirent de grands yeux où brillait, pour qui savait voir, l'esprit

gausseau, narquois et badin de Jacques Bonhomme ; ils s'élargirent la bouche, s'allongèrent les oreilles, se rendirent laids et difformes à plaisir, afin de dauber avec pleine licence sur les vices et les travers, regardant du haut de leurs quatre planches, à travers leurs masques grossiers, le flux et le reflux de la grande marée humaine, écrivant chaque jour, à leur manière, le journal du moment, chatouillant jusqu'aux larmes la fibre populaire. Oui, les *bateleurs* ont cette gloire et cet honneur, d'être les ancêtres de la comédie française. De leurs rangs sont sortis des bouffons de mérite, qui servirent de transition entre les jeux de la Basoche et ceux de l'hôtel de Bourgogne. Molière a ri de leurs parades, et il en a largement profité. L'académicien Saint-Amand et les poètes de son temps allaient entendre assidûment les *bateleurs* du Pont-Neuf pour se former à l'éloquence (*Éuv. de Saint-Amand*, édit. Elzévir, t. 1^{er}, p. 215). En France, comme en Angleterre, comme partout sans doute, l'art de la scène éclôt dans la rue. Le premier théâtre de Shakspeare et le premier théâtre de Molière se ressemblent : un échafaudage, où l'on monte par une échelle, en fait tous les frais. Molière et Shakspeare, pourquoi ne le dirait-on pas, furent d'abord des *bateleurs*, imitèrent les *bateleurs*, arrachèrent aux *bateleurs* le grossier vêtement de la farce, l'ornèrent de cent façons après l'avoir taillé et découpé, et en firent une magnifique tunique, qui ne peut renier son origine plébéienne. Sait-on tout ce que notre grand comique doit à ces trois histrions célèbres : Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, qui, avant d'être des comédiens de l'hôtel de Bourgogne, avaient été des *bateleurs* de la Porte Saint-Jacques ? Le petit Poquelin, âgé de douze ans à leur mort, avait, selon l'expression de M. Eugène Noël, recueilli un souffle de leur amitié, de leur gaieté naïve et courageuse. Gros-Guillaume, Gauthier-Garguille et Turlupin avaient commencé par jouer des farces de leur invention sur un théâtre portatif, dans un jeu de paume, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, dont les planches ressemblaient de si près à celles de la place publique, après avoir longtemps souffert de leur concurrence, finirent par les engager dans leur troupe. Nous pourrions multiplier les exemples. Mais n'a-t-on pas vu suffisamment qu'on ne saurait faire l'histoire des *bateleurs*, sans toucher aux origines de notre art dramatique ?

Le métier de *bateleur* remonte aux temps les plus éloignés. Les Grecs, qui avaient les comédiens en grand honneur, le connaissaient ; et nous voyons, dans le vi^e siècle av. J.-C., Dolon et Susarion d'Icarie l'exercer avec succès à Athènes. Les Romains firent peu de cas des *bateleurs*, qui ne pouvaient pas être enrôlés dans les armées. Plaute, auteur, acteur et chef de troupe, comme plus tard Shakspeare et Molière, se trouva plus d'une fois en concurrence avec des gladiateurs, des entrepreneurs de combats d'animaux et des *bateleurs*. Les Gaulois n'avaient pas de théâtre ; seulement, ils se livraient à des exercices publics et à des jeux souvent meurtriers, où l'adresse entraînait toujours en première ligne. Un de ces jeux, qu'ils appelaient le *jeu du pendu*, consistait à suspendre celui que le hasard désignait à un arbre, à l'aide d'une corde qu'on lui passait autour du cou. On lui mettait à la main une épée dont le tranchant était bien affilé ; il devait couper la corde, au risque de rester étranglé s'il n'y parvenait pas. Ce spectacle provoquait la gaieté et les plaisanteries de nos rudes ancêtres. Devenue romaine, la Gaule emprunta à ses vainqueurs leurs divertissements et leurs spectacles ; « ce furent d'abord des jeux grossiers et en rapport avec l'état des mœurs, dit un écrivain anonyme ; des courses du cirque, des représentations scéniques d'une gaieté licencieuse, et dans lesquelles des histrions se laissaient aller à des paroles et à des gestes obscènes. Mais à mesure que la civilisation romaine pénétra dans les Gaules, les mœurs s'adoucirent, le goût s'épura, et le théâtre dut se régler sur celui de Rome. C'est ce que prouve l'existence incontestable, sur tous les points de la Gaule, d'un grand nombre de monuments destinés aux représentations dramatiques. Les invasions des Barbares, la ruine des villes gauloises, la destruction des monuments qu'elles renfermaient, amenèrent la cessation momentanée des spectacles ; mais après l'entière soumission du pays, quelques rois mérovingiens firent encore célébrer les jeux du cirque. Contentons-nous de citer les jeux donnés par Childebert I^{er}, à Arles, et par Chilpéric I^{er}, à Paris et à Soissons, en 587 ; ce dernier avait même, dans son admiration pour la civilisation romaine, fait construire des cirques dans ces deux villes. Cependant les jeux romains finirent par disparaître entièrement. Alors les histrions et les *bateleurs* prirent leur place. » Depuis longtemps, les mimes et les faiseurs de tours étaient en faveur. On les signale au i^{er} siècle, alors que le théâtre païen, loin d'avoir pu encore être aboli par le christianisme, jouit un moment d'une certaine récurrence ; on les signale encore dans le siècle suivant, à l'heure où s'effectue, entre l'idée païenne et l'idée chrétienne, un compromis littéraire, et qu'un troisième élément arrive, qui disjoint tout à coup les deux idées et se réunit à la plus jeune pour renverser la plus ancienne. Ce terrible personnage, qui entre si tragiquement en scène ; cet acteur, dont le rôle devait être si sanglant, s'appela tout

simplement : les *Barbares*. Les nouveaux conquérants, grossiers et sauvages, s'amüsèrent des farces ridicules et licencieuses des baladins (*histrions*) et des *bateleurs*. L'Eglise s'opposa vainement au scandale de ces représentations. Charlemagne n'eut guère plus de succès lorsqu'il renouvela contre les *bateleurs* le quatre-vingt-seizième canon du concile d'Afrique, et que, dans son capitulaire de 789, il les plaça au nombre des personnes infâmes incapables d'être admises en témoignage. Les conciles de Mayence, de Tours, de Reims et de Chalon-sur-Saône, tenus en l'année 813, firent défense aux prélats et aux ecclésiastiques d'assister aux exercices des histrions, sous peine d'encourir une répression sévère ; ajoutons que les membres du haut clergé, des évêques, des abbés et même des abbeses, avaient coutume d'appeler souvent auprès d'eux des *bateleurs* pour se divertir de leurs grossières facéties. Plus d'une fois même, des clercs s'étaient joints à eux pour jouer en public des farces fort peu édifiantes. Les *bateleurs* avaient poussé la hardiesse jusqu'à se revêtir d'habits sacerdotaux, et à mettre en action certaines aventures de couvents. Religieux et religieux étaient peu ménagés dans ces scènes burlesques, si bien que le clergé réclama, et que Louis le Débonnaire prononça contre les auteurs de ces excès la peine du bannissement. Ces sévérités déconsidérèrent ceux qui en étaient l'objet. Les *bateleurs* furent tellement décriés, l'Eglise les frappa d'une si complète réprobation, qu'ils se dispersèrent et disparurent peu à peu. Au ix^e et au x^e siècle, les terreurs de la société, les calamités publiques, les misères excessives, l'effroi général, les exilèrent presque complètement. À l'avènement de Hugues Capet, c'est à peine si l'on en trouve quelques débris épars, confondus avec les mimes et les baladins, et menant concurrence avec ces derniers une vie errante et précaire. D'ailleurs, les troubadours, dans les provinces du midi, et les trouvères, dans les contrées du nord, allaient s'emparer de l'attention publique. Les troubadours, comme les trouvères, avaient des réunions générales appelées *cours d'amour*, *pays d'amour*, *gieux sous l'ormel*, *palinods*, où accouraient en foule des seigneurs et des dames de haute noblesse, et dans lesquelles ils se livraient des combats poétiques. Ces solennités revenaient annuellement. Là, les concurrents récitaient des contes, des tenons, des fabliaux dialogués, et les improvisaient quelquefois. Dans les intervalles que laissaient ces exercices, qui créaient pour la France une riche et féconde littérature, un grand nombre de ces poètes faisaient le métier de ménestrels, parcourant les châteaux et les monastères, pour réciter leurs ouvrages, et recevoir, en récompense du plaisir qu'ils procuraient, des présents en or, argent, bijoux, robes de prix, armures, chevaux, etc. Tous ne menaient pas cette existence vagabonde ; beaucoup étaient attachés à la personne des princes et des grands seigneurs ; d'autres, trop haut placés par leur naissance et leur rang, eussent rougi d'aller de porte en porte tendre la main, comme *gieux de l'ostière*. Ces derniers prirent à leur service des jongleurs ou ménestrels, qui colportèrent les œuvres de leurs patrons, lesquels, se contentant de la gloire qu'ils en retiraient, leur en abandonnaient les profits. Pierre de La Mula, poète inconnu, dans un sirvente fort curieux, se plaint amèrement du métier qu'il fait, et accuse une infinité de gens sans talent de se mêler de jonglerie, et de dégrader la profession par leur bassesse. « Je veux, dit-il, abandonner le service des jongleurs ; car plus on les sert, moins on y gagne. Ils se sont multipliés au point, qu'il y en a autant que de lapins dans une garenne. On en est inondé. » Pierre de La Mula nous apprend que les jongleurs vont deux à deux en criant : « Donnez-moi, car je suis jongleur, » et qu'ils injurient ceux qui ne leur donnent rien. Ordinairement, le jongleur était le chef d'une troupe composée de chanteurs, de conteurs, de musiciens, de baladins, de farceurs et de *bateleurs* qui s'associaient pour mettre leurs talents et leurs profits en commun. « Une *ménéstrandie* bien composée, dit M. Victor Fournel, avait ses poètes, ses musiciens et chanteurs, ses farceurs et saltimbanques. Les plaisirs du spectateur étaient ainsi des plus variés, et, après avoir entendu une chanson de geste et un concert de harpe, il se reposait en écoutant les quolibets, en contemplant les grimaces du jongleur et les gentilles du chien savant. » Une estampe d'une Bible du x^e siècle, conservée à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, représente une de ces troupes : tandis que les uns jouent de la harpe, de la trompe, de la flûte, les autres dansent, la tête en bas et les pieds en l'air, jonglent avec des épées, des poignards, des boules et des anneaux. Ces comédiens errants allaient animer de leurs jeux les festins, les noces, les assemblées plénières. Au xiii^e et au xiv^e siècle, on en vit souvent à Paris. Ils s'y fixèrent dans une rue qui fut appelée *rue des Jongleurs*, et qui plus tard devint la *rue de Saint-Julien-des-Ménestriers*. Ils s'associaient des femmes, qu'on nommait *jongleresses*. On les louait pour divertir les compagnies dans les maisons particulières ; et la politique des rois, si l'on en croit Dulaure, ne dédaigna pas leurs jeux pour les faire servir à ses fins. Au xiii^e siècle, Philippe le Bel employa les jongleurs pour la représentation d'une farce appelée la *Procession du Renard*, vive satire contre le pape Boniface VIII. Une pareille farce, ordonnée par le roi, dut en

autoriser d'autres plus ou moins scandaleuses. Aussi trouve-t-on, en 1395 (14 septembre), une ordonnance du prévôt de Paris, défendant aux histrions, baladins, *bateleurs*, jongleurs et autres, « de faire ou chanter en places ne ailleurs, aucuns diz ou rhymes qui fissent mention du pape. » Il était enjoint, en outre, par la même ordonnance de ne rien dire, représenter ou chanter, dans les places publiques ou ailleurs, qui pût causer scandale.

Une éternelle confusion de noms, qui se rencontre dans les auteurs contemporains, empêche de distinguer le rôle précis que remplirent les *bateleurs* dans la représentation des pièces dramatiques, qui alors prenaient le nom de *gestes*, et dans celles des *satires*, des *dialogues* entre des amants (*tenons*, *struents*). Les artistes qui exerçaient l'art de *ménéstrellerie* ou de *jonglerie* se trouvent désignés, dans les anciens recueils, sous une multitude de noms d'une signification analogue, mais qui tous pourtant avaient leur valeur spéciale : c'est ainsi que *bateleur* et baladin, quoique souvent pris dans le même sens, indiquent des attributions différentes ; mais il est à croire que le même individu, dans les troupes nomades peu importantes, était chargé de plusieurs emplois, comme cela a lieu aujourd'hui encore dans les troupes d'acteurs de province, où le jeune premier joue, au besoin, les pères nobles. Quoi qu'il en soit, le xiv^e siècle fut pour les histrions une époque fortunée. On les rechercha, et, quel que soit le nom sous lequel ils figurent à côté des auteurs qui récitaient eux-mêmes leurs vers ou des interprètes qui les chantaient, il est certain que tous ensemble, réunis en compagnies, se firent payer fort cher les amusements qu'ils procuraient. Des filles de joie s'adjoignirent à eux et les accompagnèrent dans les châteaux auprès des seigneurs, des princes et des rois. Les religieux eux-mêmes, aux jours de fête, louaient des troupes de ce genre et leur permettaient, moyennant finance, de dresser des treteaux dans l'intérieur du monastère. Ce trafic singulier fut interdit par le concile de Béziers en 1223 ; mais on n'en vit pas moins, dans certaines provinces, les prêtres avec leurs clercs élever à l'intérieur même des églises des treteaux où ils faisaient, après vêpres, mille bouffonneries pour attirer et amuser les paroissiens, appelant à leur aide des histrions de passage. Le concile de Salzbouurg défendit, en 1310, ces profanations. L'un des articles des canons de ce concile est ainsi conçu : « *Clerici nunc joculariores aut gaudiarii*. » Malgré cette injonction, les clercs continuèrent à danser, à se masquer et à parodier dans les lieux saints, où y donner entrée aux *bateleurs*. Jusqu'au xv^e siècle, l'autorité de l'Eglise ne fut pas assez forte pour les en empêcher.

Les représentations des *Mystères* nuisirent quelque peu aux *bateleurs*. Lorsque les *confrères de la passion*, les *clercs de la basoche* et les *enfants sans-souci* eurent créé notre théâtre, les jongleurs, chanteurs, ménestrels et histrions abandonnèrent leurs prétendues fonctions dramatiques et devinrent de simples danseurs. Nous avons déjà montré un coin de leur histoire, qui se mêle à l'histoire de la danse ou à celle des chanteurs et des joueurs d'instruments, au mot *BALADIN*, auquel nous renvoyons le lecteur. Toutefois, beaucoup parmi eux conservèrent le caractère primitif des *bateleurs*, et, sous le nom de *jongleurs* (*joculatores*), à peu près abandonné par ceux qui l'avaient porté jusque-là, ils continuèrent à divertir le peuple en jonglant avec des armes, des anneaux, des bâtons, et faisant toutes sortes de tours d'adresse. Ceux de qui ils prenaient le nom, les jongleurs, n'avaient pas tardé, tant à cause de leurs mœurs qu'à cause des proscriptions des conciles et des rois, à tomber dans le mépris. Les vices et les bassesses de la majorité avaient jailli sur la profession tout entière. Ils étaient bien loin maintenant, sous le rapport moral, du ménestrel proprement dit, resté fidèle aux traditions héroïques de son état, poète exercé et chanteur soigneux de sa propre dignité, et ne s'abaissant point, comme eux, au rôle de sorcier et de grimacier obscène.

Nous parlons tout à l'heure des singes que les *bateleurs* menaient avec eux et qu'ils dressaient à toutes sortes de gambades. Déjà, sous Louis IX, l'usage de ces animaux existait parmi les amuseurs publics. Dans le *Livre des métiers*, d'Estienne Boileau, recueil de règlements colligés sous le règne de ce roi, dans les *Essais historiques* de Sainte-Foy, et les *Curiosités de Paris* de Dulaure, il est dit qu'un *bateleur*, entrant à Paris, sous le petit Châtelet, sera exempt de tout droit de péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage, en faisant jouer et danser l'animal devant le péage. De là vient le proverbe, *payer en monnaie de singe*, en gambades. Un autre article du tarif porte que les *jongleurs* en seraient quitte, eux, pour une chanson devant le péage. Il y a loin de ce privilège aux proscriptions dont nous avons parlé. Philippe-Auguste, témoin cependant de la vogue extraordinaire des jongleurs, n'avait pas eu pour ceux-ci le même goût. Aux grands seigneurs de son royaume, qui tous entretenaient des jongleurs, il disait : « donner aux histrions, c'est donner au démon. »

Au *Registre des recettes et dépenses de la royne Isabeau de Bavière, pour l'année 1415*, conservé aux archives, et cité par M. Le Roux de Lincy dans les *Femmes célèbres de l'im-*